

# Plan d'action phytosanitaire cantonal

## Plan phyto vaudois : Mesure 1 / 2 / 4 / 22 Formulaire de demande d'aide à l'investissement

### **Demander :**

Numéro d'exploitation	
Nom, Prénom	
Rue	
NPA/ Localité	
Téléphone/Mobile	
E-Mail	

### **Conditions d'octroi**

Les exigences des différentes mesures sont détaillées dans la brochure du Plan phyto. vaudois téléchargeable sur le site de Prométerre.

### **Mesure 1 : Aide à l'investissement pour les outils et machines de désherbage mécanique (maximum 2 demandes par exploitation sur la durée du projet)**

<input type="checkbox"/>	Niveau 1	25% du coût d'acquisition, max CHF 6'000.-
<input type="checkbox"/>	Niveau 2	25% du coût d'acquisition, max CHF 12'000.-

### **Mesure 2 : Aide à l'investissement pour les places de remplissage/lavage mobiles**

<input type="checkbox"/>	Type d'installation (cumulable) Contributions : 50% du coût de l'installation, max. CHF 5'000.- par exploitation et sur la durée du projet.	
<input type="checkbox"/>	Place de remplissage/lavage et de transvasement :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâche solide, étanche avec un rebord limitant l'écoulement à l'extérieur</li> <li>• Caillebotis étanche avec rebord limitant l'écoulement à l'extérieur et bac de récupération</li> <li>• Autre installation mobile</li> </ul>
<input type="checkbox"/>		• Cuve de stockage de l'eau de lavage double manteau ou avec bac de récupération 100%
<input type="checkbox"/>		• Système mobile de traitement de l'eau de lavage qui fonctionne en circuit fermé (p. ex. RemDry, Ecobang, Osmofilm ou Biobac)

### **Mesure 4 : Aide à l'investissement pour des équipements de protection individuelle du travailleur**

<input type="checkbox"/>	Masques et filtres pour cabine	50% du coût d'acquisition, CHF 1'000.- / exploitation et par an
--------------------------	--------------------------------	---

### **Mesure 22 : Aide à l'investissement pour du matériel de piégeage à insectes, filets et moyens biotechnologiques pour les cultures maraîchères**

<input type="checkbox"/>	Matériel selon liste	50% du coût d'acquisition, CHF 2'000.- / exploitation
--------------------------	----------------------	---

Suite au verso



**Description et caractéristiques techniques :**

Description de la machine/investissement/matériel : .....

.....

Marque/Modèle : .....

Fournisseur : .....

Numéro de série : .....

Coût de la machine/investissement/matériel : ..... CHF

Culture concernée :     Viticulture     Arboriculture     Maraîchage     Grandes cultures**→ Aucune contribution n'est garantie avant le traitement de la demande.****→ Joindre une copie de la facture d'achat acquittée afin de valider le versement de la contribution.****→ L'aide est octroyée sous réserve du budget cantonal. Un report du versement de l'aide à l'année suivante est possible.**

Lieu et date : .....

Signature : .....

**Ce formulaire est à retourner dûment rempli jusqu'au **31 août** de l'année de contribution, par courrier à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, Avenue de Marcelin 29, case postale, 1110 Morges. Le requérant sera contacté après traitement de la demande, fin septembre, pour confirmer l'acceptation de la prise en charge.**